

## DETALS SUR LA PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES REGIONAUX

Pour vous inscrire aux transports scolaires, vous avez le choix entre 2 procédures :

Pour une inscription plus rapide et plus facile, la Région Normandie préconise l'inscription en ligne par internet.

1

**Vous inscrire en ligne sur internet sur <https://transports.normandie.fr> :**

- ✓ Créer votre dossier ou utiliser les identifiants qui vous ont été adressés pour les renouvellements d'abonnements ;
- ✓ Vérifier que toutes les informations données sont exactes ou les modifier le cas échéant ;
- ✓ Valider votre inscription ;
- ✓ Payer dès réception de la facture adressée par l'autorité organisatrice déléguée de votre secteur.

2

**Vous inscrire en remplissant puis en retournant le présent formulaire papier auprès de l'établissement scolaire, en renseignant les informations demandées, c'est-à-dire :**

- ✓ Compléter toutes les informations demandées en page 3 ;
- ✓ Joindre la photo d'identité de l'élève si celle-ci n'a pas été fournie l'an passé ;
- ✓ Retourner le dossier à l'établissement scolaire.

### TARIF EN VIGUEUR DE L'ABONNEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES :

HORS PARTICIPATION EVENTUELLE D'UN ORGANISME PUBLIC EN ATTENUATION DE CES MONTANTS

	Tarif	Tarif avec majoration à compter du 1 <sup>er</sup> août 2018
Elève d'école maternelle et primaire	60 €	80 €
Collégien et lycéen	130 €	150 €
Collégien et lycéen en internat	60 €	80 €
Troisième enfant*	30 €	50 €
Duplicata de carte		10 €

\* Le tarif annuel de la carte de transports scolaires est de 30€ à compter du 3<sup>ème</sup> enfant d'un même foyer utilisant les cars régionaux jusqu'à la classe de terminale. Ce tarif s'applique au(x) plus jeune(s).

Une fois le paiement validé, la Région procèdera soit :

- ⇒ À l'envoi de la carte papier à l'autorité organisatrice pour les maternelles et primaires
- ⇒ À l'envoi de la carte Atoumod directement à domicile pour les élèves qui n'en disposent pas déjà d'une.
- ⇒ Au recharge automatique du titre de transport, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 aout 2019, sur la carte Atoumod dont dispose déjà l'élève. Le titre se chargera automatiquement sur la carte en la posant sur le pupitre-validateur à bord des autocars.

!

### ATTENTION :

**TOUTE INSCRIPTION EFFECTUÉE AU-DELA DU 31 JUILLET 2018 DONNERA LIEU A UNE MAJORIZATION DE 20€.**

**SI VOUS OPTEZ POUR LA TRANSMISSION DE VOTRE DOSSIER PAR LA VOIE PAPIER, CELUI-CI DEVRA ETRE RECEPTIONNE A LA REGION AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2018 POUR NE PAS ETRE ASSUJETTI A LA MAJORIZATION.**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la délivrance d'un abonnement au transport scolaire par la Région Normandie. Les destinataires des données sont la Direction des Transports Publics Routiers de la Région Normandie, le prestataire de la solution logicielle, et selon les réseaux utilisés les délégataires de réseaux de transports publics, les transporteurs, les autorités organisatrices de second rang (AO2) et l'Exploitant Atoumod. Vos données seront conservées 5 ans après la dernière utilisation de vos données. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer auprès du Correspondant Informatique et Libertés - Abbaye aux dames - Place Reine Mathilde - CS 50523 - 14035 Caen.

Contact : 02.35.52.41.41 – transports76@normandie.fr



# RÈGLES ET UTILISATION DE LA CARTE

Pour les externes et les demi-pensionnaires, la carte donne droit à un aller et retour par jour, entre le domicile et l'établissement scolaire dans le cadre du calendrier officiel de l'éducation nationale. Le représentant légal s'engage à l'utilisation quotidienne des transports par l'élève.

Pour les élèves internes, la carte donne droit à un aller et retour par semaine.

En cas de perte ou de détérioration, un duplicata sera délivré moyennant une participation de 10 €.

## RÈGLES DE VOYAGE

(extrait du règlement régional des transports scolaires consultable sur le site internet [transports.normandie.fr](http://transports.normandie.fr) ou adressé par courrier sur simple demande).

Tout élève montant dans le bus/car doit être en possession de sa carte de transport.

L'absence de titre de transport valide ou la non validation du titre de transport expose à une amende au tarif en vigueur sur le réseau utilisé.

Le comportement incorrect ou la mise en danger des autres enfants expose à des sanctions (de l'avertissement à l'exclusion définitive) qui seront prises par la Région.

En cas d'urgence ou de faute grave de l'élève tels que des faits de violence, de dégradation de matériel ou de mise en danger du véhicule ou de ses passagers, l'autorité organisatrice de transport se réserve le droit de suspendre l'usage de la carte de transport à l'usager.

La sanction est appliquée en fonction de la gravité des faits reprochés aux contrevenants.

## FOIRE AUX QUESTIONS

**Question :** J'ai oublié de renvoyer mon dossier avant le 31 juillet, ma demande sera-t-elle bien traitée ?

**Réponse :** Votre demande ne sera pas traitée en priorité et donnera lieu à une majoration de 20 €.

**Question :** J'ai envoyé mon dossier avant le 31 juillet mais je n'ai pas reçu la carte.

**Réponse :** Si vous n'avez rien reçu avant le 27 août, veuillez contacter le service des transports publics routiers de votre domicile. Ses coordonnées sont indiquées sur le site internet [transports.normandie.fr](http://transports.normandie.fr)

**Question :** Mon enfant a perdu ou s'est fait voler sa carte, comment en obtenir une nouvelle ?

**Réponse :** Si votre enfant perd sa carte en cours d'année, il vous faudra adresser une demande de duplicata. Le supplément de 10 € devra être joint.

**Question :** mon enfant dispose d'une carte ATOUMOD ; comment est elle mise à jour ?

**Réponse :** il n'y aura pas d'envoi d'une nouvelle carte ni de nécessité de la retourner au service des transports publics routiers de votre domicile. La mise à jour est effectuée à bord des véhicules.

PHOTO D'IDENTITÉ  
OBLIGATOIRE  
SEULEMENT POUR LES  
COLLÉGIENS ET LES  
LYCÉENS  
ET SEULEMENT SI NON  
FOURNIE L'AN PASSÉ.

Inscrire Nom &  
Prénom au dos de la  
photo. Pas de  
photocopie,  
ni photo numérique.

4,5 cm

3,5 cm

CADRE RESERVE A  
L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

N° RNE :  
\_\_\_\_\_

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

CACHET DE  
L'ORGANISATEUR

**CADRE A COMPLETER ET/OU A MODIFIER :**

**ELEVE :**  
NOM : \_\_\_\_\_  
PRENOM : \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

**REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE :**  
NOM : \_\_\_\_\_  
PRENOM : \_\_\_\_\_  
N° ET NOM DE RUE : \_\_\_\_\_  
COMMUNE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : 716\_\_\_\_\_

TEL. FIXE : \_\_\_\_\_ TEL. MOBILE : \_\_\_\_\_  
EMAIL : \_\_\_\_\_

**SCOLARITE POUR LA PROCHAINE ANNEE SCOLAIRE :**  
ÉTABLISSEMENT : \_\_\_\_\_  
COMMUNE : \_\_\_\_\_  
CLASSE : \_\_\_\_\_

REGIME DE L'ELEVE :  DEMI-PENSIONNAIRE  INTERNE

**TRAJET EN AUTOCAR :**  
COMMUNE DE DEPART : \_\_\_\_\_  
Nom précis Arrêt départ : \_\_\_\_\_

**CADRE A COMPLETER :**

**FRERE(S) & SCEUR(S) DE L'ELEVE INSCRIT(S) AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA MATERNELLE A LA TERMINALE :**

— HORS RESEAU SNCF ET RESEAUX URBAINS DE TRANSPORTS EN COMMUN —

**Du plus âgé au plus jeune**

▼	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
▼			
▼			
▼			
▼			

**CADRE A COMPLETER :**

**EN SIGNANT CE FORMULAIRE, J'ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT REGIONAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES FIGURANT A L'ADRESSE : <https://transports.normandie.fr>**

**SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE :**

**DATE :** \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_